

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 225

Objet : Convention de formation avec l'organisme IFAC pour la session formation générale BAFA du 21 au 28 octobre 2023

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer 8 journées de formation à un agent recruté dans le cadre de la formation continue,

CONSIDERANT que la nature du thème retenu est « la formation générale BAFA »,

DÉCIDE de signer un contrat avec l'organisme IFAC pour une session formation générale BAFA du 21 au 28 octobre 2023, pour un montant de 400 euros TTC (quatre cents euros TTC).

DIT que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le 06/09/2023

Pour le Maire,
Par délégation,



Fabrice LEBEAULT,
Directeur général des services

Publication en ligne le :

08 SEP. 2023